



McGill

Dialogue McGill
Mieux communiquer pour mieux soigner

PROJET DE FORMATION ET DE MAINTIEN EN POSTE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

**PROGRAMME DE BOURSES
DE LEADERSHIP COMMUNAUTAIRE
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

**GUIDE DE DEMANDE DE BOURSE
DE CATÉGORIE 3**

Le Programme s'adresse aux étudiants en provenance des régions du Québec visées par le Programme, possédant une connaissance appropriée du français et de l'anglais et qui poursuivent des études à temps plein dans le domaine de la santé et des services sociaux dans un centre de formation professionnelle au Québec.

Santé Canada a contribué financièrement au
Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux	3-7
Coordonnées des personnes-ressources pour le Programme de bourses	8
Liste des régions du Québec visées par le Programme	8
Liste des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) non visées par le Programme	9
Liste de référence des niveaux d'études et des programmes d'études en santé et service sociaux reconnus par le gouvernement	10
Répertoire des réseaux communautaires participants	11-13
Étudiant	
- Liste de responsabilités et liste de vérification des documents	14-15
Personne de référence pour l'étudiant	
- Liste de responsabilités et liste de vérification des documents	15
Réseau communautaire	
- Liste de responsabilités et liste de vérification des documents	16-17
Dialogue McGill	
- Liste de responsabilités	18

English version available at:

www.mcgill.ca/dialoguemcgill/forms/bursary-program-forms

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tous les centres de formation professionnelle ne commencent pas leurs programmes à la même date. Pour cette raison, les bourses de catégorie 3 sont allouées deux fois par année. Le second appel pour l'année 2019-2020 sera annoncé ultérieurement.

APPEL À DEMANDES

DATES IMPORTANTES POUR LES DEMANDES DE BOURSE 2019-2020 DE CATÉGORIE 3				
Année scolaire	Publication de l'appel à demandes dans le cadre du Programme de bourses	Date limite pour la soumission par les étudiants des formulaires de demande aux réseaux communautaires	Date limite pour la soumission par les réseaux communautaires des formulaires de demande à Dialogue McGill	Décisions rendues par Dialogue McGill
2019-2020	Le 26 septembre 2019	Le 22 octobre 2019	Le 8 novembre 2019	Le 22 novembre 2019

PROGRAMME DE BOURSES DE LEADERSHIP COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX¹

OBJECTIF

La bourse de catégorie 3 vise à combler les besoins en professionnels possédant une connaissance appropriée du français et de l'anglais dans les secteurs de la santé et des services sociaux dans les régions du Québec visées par le Programme², en apportant un soutien aux étudiants qui poursuivent des études dans un centre de formation professionnelle, et qui s'engagent à travailler dans leur région pour servir leur communauté.

DESCRIPTION

Créée par le Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de McGill³, la bourse de catégorie 3 a pour but de fournir un incitatif financier aux étudiants en provenance des régions du Québec visées par le Programme, possédant une connaissance appropriée du français et de l'anglais et qui poursuivent des études à temps plein dans le domaine de la santé et des services sociaux dans un centre de formation professionnelle reconnu par le gouvernement et situé à l'intérieur de leur région. https://prod.mels.gouv.qc.ca/afep101/html/documents_internet/pdf/fr/etablisements/etabsecondaireformpro.pdf

Pour chaque bourse reçue, les étudiants s'engagent à travailler dans leur région d'origine après avoir complété leurs études avec succès, dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an. Le Programme de bourses fait partie du Programme de maintien en poste tel qu'il est décrit sur le site web de Dialogue McGill: <https://www.mcgill.ca/dialoguemcgill/fr>

¹ Le Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux de McGill sera ci-après désigné sous l'appellation Programme de bourses.

² Pour les fins du Programme de bourses, l'appellation « régions » renvoie aux régions sociosanitaires du Québec. <http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/regions.php>

³ Le Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de McGill sera ci-après désigné sous l'appellation Dialogue McGill.

Ces bourses assorties d'une obligation de service sont coordonnées à l'échelle régionale par les réseaux communautaires d'expression anglaise des régions ciblées (voir page 8). Elles sont conçues pour répondre aux priorités locales et régionales en matière d'accès en anglais aux services de santé et aux services sociaux.

Le Programme de bourses de catégorie 3 s'adresse à des étudiants qui ont démontré un engagement envers leur communauté et qui s'y sont impliqués. Les étudiants doivent fournir des références de la part de deux personnes qui peuvent témoigner de cet engagement et qui pourront également évaluer la qualité de l'engagement pris par l'étudiant de rester dans sa région pour y travailler une fois ses études complétées.

Les étudiants qui souhaitent soumettre une demande dans le cadre du Programme de bourses doivent envoyer leurs formulaires de demande à la personne-ressource du réseau communautaire participant de leur région. Veuillez consulter le *Répertoire des réseaux communautaires participants*, aux pages 11 à 13.

Les bourses allouées dans le cadre du Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux sont exonérées d'impôt. Toutefois, les réseaux communautaires qui alloueront des bourses sont priés de communiquer avec les autorités provinciale et fédérale (Agence du revenu du Canada et Revenu Québec) pour obtenir l'information requise en ce qui concerne l'émission de relevé d'impôt.

Il n'existe pas de nombre maximum de bourses qu'un étudiant peut recevoir dans le cadre du Programme. Toutefois, les réseaux communautaires participants sont libres de créer leurs propres directives dans ce domaine en fonction de la dynamique locale et régionale.

Le budget alloué par Dialogue McGill pour le Programme de bourses de catégorie 3 est de :

- 20 000 \$ pour l'année scolaire 2019-2020.

MONTANT DES BOURSES

- Formation professionnelle: 2 000 \$ par étudiant inscrit à des études à plein temps pour l'année scolaire 2019-2020

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'accessibilité à la bourse de catégorie 3 est réservée aux étudiants en provenance des régions du Québec visées par le Programme (consulter la *Liste des régions du Québec visées*, à la page 8) qui :

- sont des citoyens canadiens ayant résidé dans une des régions du Québec visées par le Programme pendant au moins deux ans (24 mois);
- sont des résidents permanents ayant résidé dans une des régions du Québec visées par le Programme pendant au moins deux ans (24 mois);
- possèdent les compétences appropriées en anglais et en français pour offrir des services de santé et des services sociaux dans un établissement de soins de santé et de services sociaux au Québec;
- poursuivent des études dans une maison d'enseignement reconnue par le gouvernement située à l'intérieur de leur région;
- ont été acceptés aux études à temps plein ou poursuivent des études à temps plein dans un centre de formation professionnelle;
- leur programme d'études les prépare en vue d'une carrière où ils fourniront directement des soins et des services à des clients d'expression anglaise;

- sont inscrits à temps plein pour l'année scolaire 2019-2020;
Veillez noter que le Programme de bourses n'est pas offert aux étudiants :
 - inscrits à des programmes indépendants ou ne menant pas à un diplôme;
 - inscrits à des programmes de formation à distance ou en ligne.
- s'engagent à travailler dans leur région après la fin de leurs études dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses reçues;
- acceptent de participer à tout suivi, monitoring ou évaluation du Programme mené par Dialogue McGill ou par le réseau communautaire.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les demandes de bourses seront soumises à approbation en fonction des critères suivants :

- La compatibilité entre le domaine d'études de l'étudiant et les zones de service prioritaires ou les catégories d'emploi vulnérables⁴;
- L'engagement de l'étudiant à rester dans sa région une fois ses études complétées pour y travailler dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses reçues;
- La qualité des références fournies;
- La qualité du dossier scolaire de l'étudiant;
- La qualité, le contenu et la présentation de la demande.

PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'APPROBATION

Le processus de sélection des récipiendaires comporte trois étapes : une première étape au niveau du réseau communautaire, une deuxième étape au niveau régional et une troisième étape au niveau de Dialogue McGill.

Processus de vérification par le réseau communautaire

À la première étape du processus de sélection, c'est le réseau communautaire parrainant les étudiants qui valide l'admissibilité de la demande. C'est-à-dire qu'il s'assure que la demande ait été soumise dans le cadre de l'échéance annoncée, qu'elle ait été dûment remplie et que l'étudiant réponde aux critères d'admissibilité énumérés à la page 4. Le réseau communautaire soumettra toutes les demandes admissibles et conformes au Comité régional de sélection des demandes de bourse.

Processus régional de sélection des bourses

La deuxième étape se déroule au niveau régional dans le cadre d'un comité régional mis sur pied par le réseau communautaire qui parraine le Programme. Le Comité régional de sélection des demandes de bourse sera composé de représentants de la communauté et du réseau public de la santé et des services sociaux; sa responsabilité consistera à prendre connaissance de toutes les demandes de bourse admissibles soumises au réseau communautaire en vue de s'assurer qu'elles répondent aux priorités régionales et de recommander à Dialogue McGill trois candidats aptes à recevoir une bourse, rangés par ordre de priorité.

⁴ Pour plus de détails, consulter les points 1 et 2 à la page 16.

Processus de recommandation de Dialogue McGill

Le Comité de recommandation des boursiers de Dialogue McGill évaluera les demandes de bourse de catégorie 3 soumises par les Comités régionaux de sélection des demandes de bourse en fonction d'une grille d'évaluation basée sur les critères de sélection énumérés plus haut.

Le Comité de recommandation des boursiers de Dialogue McGill procédera à l'attribution des bourses selon l'ordre de priorité que leur aura accordé le Comité régional de sélection des demandes de bourse. Tous les dossiers classés de Priorité 1 seront examinés en premier et les bourses seront accordées aux candidats qui répondent aux critères de sélection. Ensuite, les dossiers classés Priorité 2 seront examinés et les bourses seront accordées aux candidats de Priorité 2 qui répondent aux critères de sélection. Si les fonds n'ont pas été épuisés, les dossiers classés Priorité 3 seront examinés et les bourses seront accordées par tirage au sort aux candidats qui répondent aux critères de sélection jusqu'à épuisement des fonds.

MEMBRES DES COMITÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT

- Les membres des comités doivent déclarer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou toute situation pouvant être perçue comme telle émanant d'un lien avec un demandeur en particulier de même que de tout autre conflit d'intérêt;
- En cas de conflit d'intérêt, le membre du comité doit s'exclure complètement de la discussion et de la décision concernant le demandeur en question.

RESPONSABILITÉS DU RÉCIPiendaIRE DU PROGRAMME DE BOURSES DE CATÉGORIE 3

- Le boursier doit s'engager à terminer ses études dans un programme en santé et services sociaux reconnu par le gouvernement qui lui permettra à la fin de ses études de décrocher un emploi au Québec dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe;
- Le boursier recevra de l'aide financière à condition de demeurer inscrit à temps plein à un programme de santé et services sociaux reconnu par le gouvernement pendant toute la période visée par la bourse;
- Le boursier doit s'engager à travailler dans sa région, après la fin de ses études, dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses qu'il aura reçues. Si le boursier ne peut travailler que dans un emploi à temps partiel, il devra pour respecter son contrat accumuler un nombre d'heures de travail équivalant à une année à temps plein.
- Advenant que le boursier ne puisse pas respecter ses engagements, il doit en informer par écrit le réseau communautaire et rembourser le montant de sa bourse en accord avec un contrat signé entre le réseau communautaire et le boursier :
 - Advenant que le boursier abandonne le programme d'études convenu il doit rembourser au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant la date de l'abandon, les sommes qu'il aura reçues à titre de bourse;
 - Advenant que le boursier manque à son engagement en cessant de travailler dans sa région avant l'expiration de la période fixée, il doit s'engager à rembourser au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme, les sommes reçues à titre de bourse, au prorata de la période qu'il lui restera à couvrir;

- Advenant que le boursier manque à son engagement en ne travaillant pas dans sa région, il devra rembourser les sommes reçues au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme;
- Advenant que le boursier ne trouve pas d'emploi dans sa région d'origine, mais qu'il en trouve un dans une des autres régions ciblées, il sera considéré comme ayant rempli ses engagements après un an d'emploi pour chacune des bourses reçues. Dans ce cas, le boursier doit fournir la preuve de son insuccès à trouver un emploi dans sa région d'origine;
- Le récipiendaire doit fournir une photo numérique et un curriculum vitae en format numérique à Dialogue McGill et accorder à Dialogue McGill, au réseau communautaire et aux établissements de santé et services sociaux la permission de diffuser, à des fins promotionnelles, la photo et le curriculum vitae de l'étudiant, de même que les renseignements sur la bourse octroyée;
- Le boursier doit accepter que ses coordonnées soient entrées dans une base de données des professionnels de la santé et des services sociaux aptes à fournir des services en anglais, qui pourra être accessible aux établissements de santé et de services sociaux.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Remise des paiements au réseau communautaire participant

- Une fois que Dialogue McGill a approuvé le financement de la bourse, un amendement est apporté au contrat entre l'Université McGill et le réseau communautaire pour la période 2018-2023 et envoyé au réseau communautaire afin d'obtenir les signatures requises. Le paiement de la bourse est acheminé au réseau communautaire dans les trente (30) jours civils suivant la signature de l'amendement au contrat par les deux parties.

Remise des paiements au récipiendaire du Programme de bourses de catégorie 3

- Le réseau communautaire est responsable du versement de la bourse au récipiendaire dès réception des fonds de Dialogue McGill. Comme condition préalable au versement de la bourse, l'étudiant doit soumettre au réseau communautaire le Formulaire 1: Attestation d'études de l'étudiant confirmant son inscription pour les deux semestres.
- Au moment de recevoir le paiement de la bourse, l'étudiant doit signer le contrat réseau communautaire/boursier qui établit les exigences de la bourse relatives à un non-respect de la part de l'étudiant face à ses engagements.
- L'étudiant doit remplir le Formulaire 2 à l'intention du récipiendaire de la bourse: Preuve de versement de la bourse: Section 2C (disponible une fois la demande de bourse approuvée) pour confirmer la réception de chacun des versements de bourse remis par le réseau communautaire.

COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES POUR LE PROGRAMME DE BOURSES

Les étudiants et les personnes sollicitées pour fournir des références qui voudraient avoir plus d'information sur le Programme de bourses sont priés de communiquer avec le réseau communautaire de leur région dont les coordonnées apparaissent aux pages 11 à 13.

Les personnes œuvrant dans les réseaux communautaires qui voudraient plus d'information sur le Programme de bourses sont priées de communiquer avec

Mme Gail Hawley-McDonald
Agente principale de programme
Dialogue McGill
Tél. : 819 827-1491
Courriel : hawleymcd@bellnet.ca

SOUSSION DES FORMULAIRES DE DEMANDE DE BOURSE À DIALOGUE MCGILL PAR LES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES

Les formulaires signés ainsi que les documents d'appui doivent être envoyés par courrier électronique à Mme Gail Hawley-McDonald à l'adresse suivante : hawleymcd@bellnet.ca, au plus tard le 8 novembre 2019 à 17 heures.

LISTE DES RÉGIONS DU QUÉBEC VISÉES PAR LE PROGRAMME

Le Programme de bourses de catégorie 3 s'adresse aux étudiants dont la résidence principale est située dans une des régions du Québec visées par le Programme dont la liste apparaît ci-dessous.

Région 01	Bas-Saint-Laurent	Région 10	Nord-du-Québec
Région 02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Région 11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Région 03	Capitale-Nationale	Région 12	Chaudière-Appalaches
Région 04	Mauricie et Centre-du-Québec	Région 14	Lanaudière (à l'exception des municipalités de la CMM*)
Région 05	Estrie	Région 15	Laurentides (à l'exception des municipalités de la CMM*)
Région 07	Outaouais	Région 16	Montérégie (à l'exception des municipalités de la CMM*)
Région 08	Abitibi-Témiscamingue		
Région 09	Côte-Nord		

* Veuillez noter que les étudiants demeurant au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ne sont pas admissibles au Programme de bourses de catégorie 3. La liste des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal se trouve à la page 9 et sur le site de la Communauté métropolitaine de Montréal à l'adresse suivante : <http://cmm.qc.ca/a-propos/municipalites/>.

LISTE DES MUNICIPALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (NON ADMISSIBLES)

Baie d'Urfé	La Prairie	Saint-Constant
Beaconsfield	Laval	Saint-Eustache
Beauharnois	Léry	Saint-Isidore
Beloëil	Les Cèdres	Saint-Jean-Baptiste
Blainville	Longueuil	Saint-Joseph-du-Lac
Bois-des-Filion	Lorraine	Saint-Lambert
Boisbriand	Mascouche	Saint-Lazare
Boucherville	McMasterville	Saint-Mathias-sur-Richelieu
Brossard	Mercier	Saint-Mathieu
Calixa-Lavallée	Mirabel	Saint-Mathieu-de-Beloëil
Candiac	Mont-Royal	Saint-Philippe
Carignan	Mont-Saint-Hilaire	Saint-Sulpice
Chambly	Montréal	Sainte-Anne-de-Bellevue
Charlemagne	Montréal-Est	Sainte-Anne-des-Plaines
Châteauguay	Montréal-Ouest	Sainte-Catherine
Contrecoeur	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Sainte-Julie
Côte-Saint-Luc	Oka	Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Delson	Otterburn Park	Sainte-Thérèse
Deux-Montagnes	Pincourt	Senneville
Dollard-des-Ormeaux	Pointe-Calumet	Terrasse-Vaudreuil
Dorval	Pointe-Claire	Terrebonne
Hampstead	Pointe-des-Cascades	Varenes
Hudson	Repentigny	Vaudreuil-Dorion
Kirkland	Richelieu	Vaudreuil-sur-le-Lac
L'Assomption	Rosemère	Verchères
L'Île-Cadieux	Saint-Amable	Westmount
L'Île-Dorval	Saint-Basile-le-Grand	
L'Île-Perrot	Saint-Bruno-de-Montarville	

LISTE DE RÉFÉRENCE DES NIVEAUX D'ÉTUDES ET DES PROGRAMMES D'ÉTUDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT

La bourse de catégorie 3 est offerte aux étudiants en provenance des régions du Québec visées par le Programme qui ont été acceptés aux études à temps plein ou qui poursuivent des études à temps plein (la maison d'enseignement fréquentée par les étudiants les considère comme tels) dans un des programmes suivants de santé et de services sociaux reconnus par le gouvernement qui leur permettra de décrocher un emploi au Québec une fois leurs études terminées.

Pour être admissibles, les étudiants doivent poursuivre leurs études dans une maison d'enseignement reconnue par le gouvernement située à l'intérieur de leur région.

Veillez noter que le Programme de bourses n'est pas offert aux étudiants :

- inscrits à des programmes indépendants ou ne menant pas à un diplôme;
- inscrits à des programmes de formation à distance ou en ligne.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Comprend les écoles régies par une commission scolaire, les centres de formation professionnelle et les maisons d'enseignement privées visées reconnues par le gouvernement.

https://prod.mels.gouv.qc.ca/afepl01/html/documents_internet/pdf/fr/etablisements/etabsecondaireformpro.pdf

- **Programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) / Diploma of Vocational Studies (DVS)**

Assistance à la personne en établissement et à domicile

Assistance dentaire

Assistance technique en pharmacie

Dental Assistance

Health, Assistance and Nursing

Institutional and Home Care Assistance

Pharmacy Technical Assistance

Santé, assistance et soins infirmiers

RÉPERTOIRE DES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES PARTICIPANTS

RÉGION 01 : BAS-SAINT-LAURENT

Heritage Lower Saint Lawrence

130, rue Principale, Métis-sur-Mer, QC, G0J 1S0

Personne-ressource : Mélanie Leblanc

Titre : Directrice générale

N° de téléphone : 418 936-3239, poste 222

Courriel : mleblanc@heritagelsl.ca

Site Web : heritagelsl.ca

RÉGION 03 : CAPITALE-NATIONALE

Jeffery Hale Community Partners (JHCP)

1270, chemin Ste-Foy, bureau 2000, Québec, QC, G1S 2M6

Personne-ressource : Ellie Fleming

Titre : Agente de soutien de programme

N° de téléphone : 418 684-5333, poste 1262

Courriel : efleming@jhpartners.net

N° de téléc. : 418 684-2295

Site Web : www.jefferyhale.org

RÉGION 04 : MAURICIE-ET-CENTRE-DU-QUÉBEC

Centre for Access to Service in English (CASE)

1045, rue Chabanel, Drummondville, QC, J2B 2J4

Personne-ressource : Shannon Keenan

Titre : Directrice générale

N° de téléphone : 819 850-5560

Courriel : casemcq.dg@gmail.com

N° sans frais : 1 833 850-5560

Site Web : www.casemcq.com

RÉGION 05 : ESTRIE

Townshippers' Association – Estrie Network

100-257, rue Queen, Sherbrooke, QC, J1M 1K7

Personne-ressource : Michelle Lepitre

Titre : Agente, Eastern Townships Partners for Health and Social Services, Estrie Network

N° de téléphone : 819 566-5717

Courriel : ml@townshippers.org

N° de téléc. : 819 566-0271

Site Web : www.townshippers.org

RÉGION 07 : OUTAOUAIS

Connexions Resource Centre

80, rue Daniel-Johnson, Gatineau, QC, J8Z 1S3

Personne-ressource : Danielle Lanyi

Titre : Directrice générale

N° de téléphone : 819 777-3206

Courriel : d_lanyi@centreconnexions.org

Site Web : <http://centreconnexions.org>

RÉGION 08: ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**Neighbours Regional Association of Rouyn-Noranda**

C.P. 2277, (139, avenue Murdoch), Rouyn-Noranda, QC, J9X 5A9

Personne-ressource: Sharleen Sullivan **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 819 762-0882 **Courriel:** neighbours@cablevision.qc.ca
Site Web: www.neighbours-rouyn-noranda.ca

RÉGION 09: CÔTE-NORD**Coasters' Association, Inc.**

C.P. 10, Rivière Saint-Paul, QC, G0G 2P0

Personne-ressource: Kimberly Buffitt **Titre:** Directrice des programmes
N° de téléphone: 418 379-2006, poste 226 **Courriel:** hssnpi@globetrotter.net
N° de téléc.: 418 379-2621 **Site Web:** www.coastersassociation.com

North Shore Community Association (NSCA)

C.P. 6102, Baie-Comeau, QC, G4Z 2G9

Personne-ressource: Jody Lessard **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 418 296-1545 **Courriel:** nsca@quebecnorthshore.org
N° de téléc.: 418 296-4883 **Site Web:** www.quebecnorthshore.org

RÉGION 11: GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**Committee for Anglophone Social Action (CASA)**

168, boulevard Gérard-D.-Lévesque, New Carlisle, QC, G0C 1Z0

Personne-ressource: Cathy Brown **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 418 752-5995 **Courriel:** cathy@casa-gaspe.com
N° de téléc.: 418 752-6864 **Site Web:** www.casa-gaspe.com

Council for Anglophone Magdalen Islanders (CAMI)

787, chemin Principal, Grosse Ile, QC, G4T 6B5

Personne-ressource: Helena Burke **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 418 985-2116, poste 1 **Courriel:** helena@micami.ca
N° de téléc.: 418 985-2113 **Site Web:** www.micami.ca

Vision Gaspé-Percé Now (VGPN)

28, rue St-Patrick, B.P. 67, Douglastown, Gaspé, QC, G4X 1H0

Personne-ressource: Jessica Synnott **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 418 368-3212 **Courriel:** j.synnott@vgpn.ca
N° de téléc.: 418 368-4253 **Site Web:** www.visiongaspeperce.ca

RÉGION 12: CHAUDIÈRE-APPALACHES**Megantic English-speaking Community Development Corporation (MCDC)**

906, rue Mooney Ouest, Thetford Mines, QC, G6G 6H2

Personne-ressource: Brian Gignac	Titre: Directeur général
N° de téléphone: 418 332-3851	Courriel: director@mcdc.info
N° de téléc.: 418 332-3153	Site Web: www.mcdc.info

RÉGION 14: LANAUDIÈRE (À L'EXCEPTION DES MUNICIPALITÉS QUI FONT PARTIE DE LA CMM – VOIR LISTE PAGE 10)**English Community Organization of Lanaudière (ECOL)**

3657, rue Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0

Personne-ressource: Carole Gravel	Titre: Agente de projet
N° de téléphone: 514 775-9435	Courriel: carole-ecol@hotmail.com

RÉGION 15: LAURENTIDES (À L'EXCEPTION DES MUNICIPALITÉS QUI FONT PARTIE DE LA CMM – VOIR LISTE PAGE 10)**4 Korers Family Resource Center**

200, rue Henri-Dunant, Deux-Montagnes, QC, J7R 4W6

Personne-ressource: Stephanie Helmer	Titre: Directrice générale
N° de téléphone: 450 974-3940	Courriel: stephanie@4kornerscenter.org
Site Web:	www.4kornerscenter.org

RÉGION 16: MONTÉRÉGIE (À L'EXCEPTION DES MUNICIPALITÉS QUI FONT PARTIE DE LA CMM – VOIR LISTE PAGE 10)**Townshippers' Association – Montérégie East Network**

100-257, rue Queen, Sherbrooke, QC, J1M 1K7

Personne-ressource: Maggie Severs	Titre: Agente, Eastern Townships Partners for Health and Social Services, Montérégie East Network
N° de téléphone: 819 566-5717	Courriel: msevers@townshippers.org
N° de téléc.: 819 566-0271	Site Web: www.townshippers.org

Montérégie West Community Network (MWCN)

255, boul. d'Anjou, bureau 203, Chateauguay, QC, J6K 5B7

Personne-ressource: Pauline Wiedow	Titre: Directrice générale
N° de téléphone: (450) 691-1444	Courriel: mwcn2016@gmail.com
Site Web:	https://mwcn.weebly.com/

ÉTUDIANT

LISTE DE RESPONSABILITÉS ET LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

L'ÉTUDIANT DEMANDEUR D'UNE BOURSE DOIT:

1. remplir et soumettre à la personne-ressource du réseau communautaire participant le Formulaire de demande de bourse de catégorie 3 ainsi que les documents requis;

L'ÉTUDIANT RÉCIPIENDAIRE D'UNE BOURSE DOIT:

2. se conformer aux *Responsabilités des récipiendaires du Programme de bourses de catégorie 3* et aux *Modalités de paiement* énoncées aux pages 6 et 7 de la section *Renseignements généraux*;
3. soumettre le Formulaire 1 à l'intention du récipiendaire de la bourse de catégorie 3: Attestation d'études de l'étudiant (remis à l'étudiant par le réseau communautaire une fois la demande dans le cadre du Programme de bourses approuvée) confirmant l'inscription à temps plein de l'étudiant et un dossier scolaire en règle. Condition préalable au versement de la bourse, ce formulaire est envoyé par l'étudiant au réseau communautaire dans les quinze (15) jours civils suivant la date limite d'inscription officielle fixée par la maison d'enseignement pour chaque semestre;
4. aller chercher le paiement de la bourse auprès du réseau communautaire;
5. confirmer la réception du versement de bourse en signant le Formulaire 2 à l'intention du récipiendaire de la bourse de catégorie 3: Preuve de versement de la bourse - Section 2C;
6. s'engager par une entente contractuelle avec le réseau communautaire quant aux obligations du récipiendaire, ce qui inclut:
 - informer le réseau communautaire par écrit dans les 30 jours en cas :
 - d'abandon du programme d'études à temps plein ou
 - de non-emploi dans sa région dans un établissement public du domaine de la santé et des services sociaux ou dans un organisme connexe pour un minimum d'un an pour chaque bourse allouée;
 - accepter que, dans le cas d'un abandon du programme d'études, le remboursement du montant complet de la bourse sera exigé;
 - accepter que, dans le cas de non-emploi dans le domaine de la santé et des services sociaux dans un établissement situé dans sa région pour un minimum d'un an, et que le récipiendaire ne soit pas en mesure de prouver qu'il a cherché activement un emploi pendant cette période, le remboursement complet ou partiel (au prorata) de la bourse sera exigé;
 - informer le réseau communautaire dans le cas où lui a été impossible de trouver un emploi dans sa région d'origine, mais où il a trouvé un emploi dans le domaine de la santé et des services sociaux dans une autre des régions ciblées par le Programme. Dans ce cas, le récipiendaire d'une bourse doit pouvoir fournir la preuve d'avoir activement, mais sans résultat, cherché un emploi dans son domaine, dans sa région d'origine.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS:

Demande de bourse de catégorie 3 – Formulaire 1: DEMANDE DE L'ÉTUDIANT

Doit être rempli et signé par l'étudiant qui le fait ensuite parvenir par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant.

Accompagné des documents d'appui suivants :

- une copie du curriculum vitæ le plus récent
- la lettre d'admission au programme émise par la maison d'enseignement
- une copie du relevé de notes le plus récent

Demande de bourse de catégorie 3 – Formulaire 2: Reconnaissance de l'engagement communautaire de l'étudiant (deux références requises)

- La page titre et la Section 1 doivent être remplies par l'étudiant qui les envoie ensuite par courrier électronique à chacune de ses 2 personnes de référence;
- Les Sections 2 à 4 doivent être remplies par la personne de référence;
- Après avoir rempli et signé le formulaire, la personne de référence le fera parvenir par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant.

NOTE: Les signatures électroniques sont acceptées.

PERSONNE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDIANT

LISTE DE RESPONSABILITÉS ET LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

Les personnes de référence peuvent être des membres reconnus de la communauté de l'étudiant, qui font partie par exemple d'un organisme gouvernemental, d'une organisation non gouvernementale (ONG), d'une maison d'enseignement, d'un hôpital, d'une clinique, d'un établissement de soins, d'une garderie, d'un camp d'été, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque, d'un refuge pour sans-abri, etc., de la région.

La **Reconnaissance de l'engagement communautaire de l'étudiant** doit être fournie par une personne de référence qui connaît le candidat depuis 2 ans et qui est en mesure d'évaluer le potentiel de l'étudiant à travailler dans sa région dans le domaine de la santé et des services sociaux après la fin de ses études. La personne de référence ne doit pas avoir de liens familiaux avec l'étudiant.

RESPONSABILITÉ DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE:

- remplir le document requis, Formulaire 2, qui lui sera envoyé par courrier électronique par l'étudiant, le signer et le faire parvenir par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant dont le nom apparaît à la Section 1 du formulaire.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

Demande de bourse de catégorie 3 – Formulaire 2: Reconnaissance de l'engagement communautaire de l'étudiant

- Page titre et Section 1 remplies par l'étudiant;
- Sections 2 à 4 remplies par la personne de référence;
- Formulaire rempli et signé à soumettre par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant.

RÉSEAU COMMUNAUTAIRE

LISTE DE RESPONSABILITÉS ET LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

RESPONSABILITÉS DU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE:

1. communiquer avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) et consulter le site web du MSSS⁵ pour obtenir la liste des postes clés au sein des effectifs de la région considérés comme vulnérables, incorporer cette information dans la promotion du Programme de bourses et considérer cette liste au moment de la sélection des demandes;
2. identifier les catégories d'emploi vulnérables et les zones de service prioritaires pour la population d'expression anglaise, qui apparaissent dans le programme d'accès régional ainsi que dans d'autres études⁶; incorporer cette information dans la promotion du Programme de bourses et considérer cette liste au moment de la sélection des demandes;
3. promouvoir le Programme de bourses de manière générale et plus particulièrement auprès des centres de formation professionnelle;
4. communiquer avec Dialogue McGill pour les questions relatives au Programme de bourses;
5. former un Comité régional de sélection des demandes de bourse et en établir les modalités (mandat, composition, directives quant aux conflits d'intérêt, critères de sélection, etc.) Le Comité régional doit inclure des représentants du CISSS ou CIUSSS;
6. coordonner le travail du Comité régional de sélection des demandes de bourses, soit l'examen des demandes, la recommandation d'un maximum de 3 demandes de bourse de catégorie 3 présentées par ordre de priorité;
7. remplir les documents requis inclus dans la Demande de bourse de catégorie 3;
8. vérifier la Demande de bourse de catégorie 3 et les pièces justificatives pour s'assurer que l'information demandée est fournie et qu'il ne manque pas de renseignements;
9. demander, au besoin, des documents ou informations supplémentaires à l'étudiant et autres parties;
10. préparer et soumettre à Dialogue McGill les demandes de bourse sélectionnées par le Comité régional, accompagnées des documents d'appui;
11. soumettre une copie des Recommandations du Comité régional de sélection des demandes de bourse signée par les membres du comité;
12. communiquer les résultats du processus de sélection des demandes de bourse à l'étudiant;
13. signer l'amendement apporté au contrat existant entre l'Université McGill et le réseau communautaire;
14. obtenir et transmettre à Dialogue McGill une photo format numérique de l'étudiant;
15. veiller à ce que le récipiendaire se conforme aux *Responsabilités des récipiendaires du Programme de bourses* et aux *Modalités de paiement* énoncées aux pages 6 et 7 de la section *Renseignements généraux*;
16. recevoir de Dialogue McGill les paiements des sommes allouées;

⁵ <http://avenirensante.gouv.qc.ca/bourses-d-etudes/bourses-pour-certains-emplois-en-region>

⁶ Entre autres, une étude menée par Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-657-x/89-657-x2017002-fra.htm>

17. rédiger un contrat réseau communautaire/réциpiendaire de la bourse quant aux obligations du réциpiendaire tant avant qu'après l'obtention de son diplôme et s'assurer que ce contrat soit signé par les deux parties avant le versement du paiement;
18. verser le montant de la bourse au réциpiendaire dès réception des fonds de Dialogue McGill. Comme condition préalable au versement de la bourse, l'étudiant doit soumettre au réseau communautaire le Formulaire 1 : Attestation d'études de l'étudiant confirmant son inscription pour les deux semestres.
19. confirmer le paiement de la bourse aux réциpiendaires de la bourse de catégorie 3 en remplissant le Formulaire 2 à l'intention du réциpiendaire de la bourse de catégorie 3: Preuve de versement de la bourse (disponible une fois la demande dans le cadre du Programme de bourses approuvée);
20. travailler en collaboration avec l'étudiant réциpiendaire en vue de l'obtention d'un emploi dans un établissement public de santé et de services sociaux de la région en le tenant au courant des ouvertures de postes dans la région et en tenant informé le personnel de recrutement du CISSS quant au programme d'études du réциpiendaire de la bourse et à la date prévue de l'obtention de son diplôme;
21. maintenir à jour les coordonnées de l'étudiant;
22. assurer le contrôle du dossier du réциpiendaire et s'assurer que ce dernier respecte les *Responsabilités du réциpiendaire d'une bourse de catégorie 3* ainsi que le Contrat réseau communautaire / réциpiendaire. Procéder, le cas échéant, au remboursement des montants reçus des boursiers qui ont manqué à leurs obligations et s'assurer du respect de tout autre option de remboursement;
23. informer par écrit Dialogue McGill de tout manquement d'un réциpiendaire à ses engagements, demander l'approbation préalable de McGill quant au plan de remboursement négocié avec le réциpiendaire et informer Dialogue McGill par écrit une fois le plan de remboursement achevé;
24. recueillir et transmettre à l'Université McGill les données nécessaires à la reddition de comptes, selon les conditions énoncées dans le contrat;
25. participer au processus de suivi, de monitoring et d'évaluation du Programme de bourses.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

SOUMETTRE les documents requis suivants à Dialogue McGill :

- Demande de bourse de catégorie 3 – Formulaire 3 – Recommandation du réseau communautaire**
 - Doit être rempli, signé électroniquement et soumis par courrier électronique par la personne-ressource du réseau communautaire participant accompagné des documents d'appui suivants :
- Demande de bourse de catégorie 3 – Formulaire 1: Demande de l'étudiant** incluant :
 - une copie du curriculum vitæ le plus récent
 - la lettre d'admission au programme émise par la maison d'enseignement
 - une copie du relevé de notes le plus récent
- Demande de bourse de catégorie 3 – Formulaire 2: Reconnaissance d'engagement communautaire de l'étudiant**
 - Un formulaire distinct pour chacune des deux personnes de référence

DIALOGUE MCGILL

LISTE DE RESPONSABILITÉS

DIALOGUE MCGILL DOIT :

1. superviser le Programme de bourses;
2. gérer le budget du Programme de bourses;
3. développer et gérer le plan de communication pour le Programme de bourses;
4. promouvoir le Programme de bourses au sein des réseaux communautaires participants;
5. envoyer l'appel de demandes de bourses de catégorie 3 aux réseaux communautaires participants;
6. former un Comité de recommandation des boursiers : en fixer les modalités de fonctionnement dont la composition, les critères de sélection et les directives concernant les conflits d'intérêt;
7. examiner les Demandes de bourse de catégorie 3 afin de s'assurer qu'elles sont complètes et demander, le cas échéant, plus d'information;
8. appliquer les *Critères de sélection* indiqués à la page 5 de la section *Renseignements généraux* et approuver ou refuser le financement en conséquence;
9. transmettre les résultats du processus de sélection de bourses de catégorie 3 au réseau communautaire;
10. après l'approbation des demandes, transmettre au réseau communautaire les formulaires 1 et 2 à l'intention des bénéficiaires de la bourse (Attestation d'études de l'étudiant et Preuve de versement de la bourse);
11. après l'approbation du financement des bourses, apporter un amendement au contrat entre l'Université McGill et le réseau communautaire;
12. verser les paiements au réseau communautaire responsable de la soumission de la demande du bénéficiaire de la bourse de catégorie 3;
13. recevoir l'information quant aux bénéficiaires qui ont manqué à leurs obligations, fournir une approbation préalable du plan de remboursement négocié avec le bénéficiaire et approuver l'ensemble du plan de remboursement;
14. recueillir et transmettre à Santé Canada les données nécessaires à la reddition de comptes;
15. assurer le monitoring, le suivi et l'évaluation du Programme de bourses.